



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

16 décembre 2021

## **Table ronde consacrée à l'exploitation de l'usine ARCELORMITTAL Fos-sur-Mer**

**Suite à une série d'incidents survenus au sein de l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, une table ronde consacrée au fonctionnement de l'usine est organisée le mardi 21 décembre 2021 en présence de l'exploitant, des services de l'État et organismes associés, des élus et des associations environnementales.**

À l'issue de l'incident du 12 septembre 2021 occasionnant des rejets significatifs de gaz sidérurgiques dans l'environnement, le préfet des Bouches-du-Rhône a diligenté une enquête pour identifier les causes de ces incidents et imposer des mesures correctives.

Un arrêté préfectoral a été publié le 24 septembre 2021 renforçant l'arrêté du 11 août 2021 fixant en urgence à la société ArcelorMittal Méditerranée des prescriptions applicables à l'exploitation de ses installations situées sur la commune de Fos-sur-Mer. Par cet arrêté, un diagnostic technique et organisationnel de l'activité en lien avec les installations d'alimentation électrique du site devait être produit accompagné un plan d'actions à mettre en œuvre par l'industriel.

Parallèlement, devant ces incidents, répétitifs, le sous-préfet d'Istres a proposé aux élus, aux associations et à l'industriel, aussitôt les rapports d'analyse techniques et expertise détaillés disponibles, la tenue d'une table ronde afin de procéder collectivement à un examen collectif de ces événements.

Aujourd'hui, un nouvel arrêté préfectoral est en cours d'élaboration, sous l'instruction et l'expertise technique de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Cet arrêté va renforcer les mesures visant à encadrer l'exploitation pendant la période transitoire jusqu'à la mise en place des nouveaux équipements imposés par l'arrêté du 11 août 2021 et prévues pour supprimer l'émission directe à l'atmosphère des gaz sidérurgiques. Le nouvel arrêté devrait être édicté en janvier prochain.

La direction d'ArcelorMittal a fait part de son intention d'accélérer le calendrier de ses investissements tout en priorisant la reprise des installations électriques les plus sensibles. Par ailleurs, les mesures de polluants dans l'air réalisées immédiatement après l'incident du 12 septembre n'ont pas montré de valeurs préoccupantes.

Sur la base des enquêtes et données disponibles, la table ronde convenue se tiendra, sous la présidence de M. Régis PASSERIEUX, sous-préfet d'Istres, le mardi 21 décembre 18h00 à la préfecture des Bouches-du-Rhône, en présence de l'industriel, des élus, des associations environnementales et des services de l'État.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service Régional de la Communication Interministérielle**  
04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)